

Image not found or type unknown



CDD SAISONNIER obligations légales

Par **Gokce**, le **22/04/2020** à **11:08**

Bonjour,

Je suis gestionnaire paie pour une entreprise de tourisme qui ont beaucoup de contrats saisonniers. Il y a une règle comme quoi nous ne pouvons pas faire embaucher une personne à moins de 24h est ce valable pour ces contrats saisonniers?

Et la durée de travail doit-elle figurer dans le contrat? Comme c'est très fluctuant, il est difficile de fixer le nombre exact d'heures à effectuer par semaine.

Merci par avance

Par **Visiteur**, le **25/04/2020** à **21:51**

Juste pour faire remonter votre question en visibilité, en espérant pour vous une réponse